

Des organes locaux de gestion de l'eau pour mettre en place une gestion concertée du bassin versant du Lac Togo

Situation d'action



Le bassin versant du lac Togo, au Sud du pays, subit de **fortes pressions sur les ressources en eau** dues à la croissance et à la concentration démographique, la diversité des usages (domestiques, irrigation, élevage, industriels...) et les impacts des changements climatiques. En découle des **problèmes liés la gouvernance** et au partage de la ressource conduisant à des tensions, une eau de **qualité de plus en plus dégradée**, un service d'eau potable et d'assainissement insuffisant.

En 2010, la loi portant Code de l'Eau est adoptée dans le but de combler un long vide juridique et de mettre en place un cadre adéquat d'une « gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau ». De plus, le tout s'inscrit dans un processus de décentralisation qui amène un redécoupage du territoire national en une centaine de communes, effectif depuis 2019.

Localisation :

- Bassin versant du lac Togo (BVLТ)
- Superficie de 8000 km²
- 3 millions d'habitants soit environ 40% de la population togolaise
- 3 communes pilotes : Haho 1, Kpélé 1, Zio 2

Situation hydrique :

- La méconnaissance de la ressource et des prélèvements
- La surexploitation et/ou le gaspillage de la ressource
- La pollution : industrielle, agricole, domestique, intrusion saline
- Faible couverture en eau potable et en assainissement
- Gestion des ouvrages déficiente

Enjeux de gouvernance :

- Tensions d'usage (entre bouviers et agriculteurs) et inégalité d'accès
- Insuffisance et méconnaissance du cadre juridique et institutionnel
- Faible organisation/structuration et fonctionnement des organes/organisations locaux

Acteurs clés :

- Populations et municipalités des communes, notamment membres des OLGE
- Direction des Ressources en Eau (DRE) du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) du Togo
- Gret (chargé de recherche-action, animateurs, chef de projet...)

Les politiques publiques ainsi que les stratégies nationales liées à l'eau doivent donc s'insérer dans une dynamique de GIRE. Ce contexte donne **la possibilité aux communes** (ou a un regroupement de communes) **de se saisir de la gestion et de la gouvernance de la ressource en eau** en créant des Organes Locaux de Gestion de l'Eau (OLGE) multi-acteurs pour la réalisation et la gestion d'ouvrages hydrauliques, de masses d'eau ou d'une zone humide d'intérêt local, communal ou intercommunal. Tout l'enjeu est donc d'accompagner les collectivités territoriales dans ces nouvelles prises en compétences afin d'assurer la mise en place d'une GIRE, qui se construit sur les dynamiques locales.

Le Processus

Suite à une étude de faisabilité menée en octobre 2021 par le Gret et la Direction des Ressources en Eau (DRE) du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV), un projet de recherche-action de GIRE dans bassin versant du Lac Togo voit le jour. L'objectif est de mettre en place les organes locaux de gestion de l'eau (OLGE) dans 3 communes pilotes (Haho1, Kpélé1, Zio2) et d'accompagner les usagers (éleveurs, agriculteurs, habitants) et groupements locaux (de jeunes, de femmes etc.) à se saisir de la gestion locale de l'eau et à se faire une place dans sa gouvernance de manière concertée.

Le fonctionnement d'une OLGE

- Un **cadre de concertation et de dialogue** multi-acteurs composé d'une AG, d'un bureau exécutif et de 3 à 4 collègues.
- Doit **veiller** à l'acceptation et à la représentativité des membres, ainsi que la mise en place concertée des règles
- Doit **définir** des modalités de participation, de représentativité et de fonctionnement avec les collectivités territoriales.
- Doit **mettre en place** un plan d'action, des statuts et un règlement intérieur

- La première étape était d'**identifier et cartographier** les acteurs locaux dans chaque commune afin de pouvoir impulser une démarche à la fois inclusive et participative. Dans cette grande diversité d'organisations sectorielles et en absence de structures cadrant ces dernières, les acteurs sont répertoriés et classés en groupes.

- Des **comités ad-hoc** ont été constitués pour que les représentants des groupes d'acteurs préparent la mise en place des OLGE. Au moment du choix des représentants, une **commission de validation** se charge de vérifier la transparence du processus, la représentativité et la légitimité des personnes choisies. A noter que dans les OLGE, un quota de 25% de femme au minimum doit être respecté.

Les OLGE sont composées de deux organes : une Assemblée générale (organe suprême de l'OLGE, composé des représentants de tous les groupes d'acteurs concernés) et un Bureau Exécutif. Elles sont composées de **trois à quatre collègues d'acteurs : l'administration et les entreprises publiques** (préfecture, services techniques entreprises publiques), **les collectivités territoriales et la chefferie traditionnelle** (Conseil municipal, Services techniques municipaux, Chefferie cantonale ...), **les usagers** (fournisseurs de service d'eau potable et d'assainissement, société de production d'eau conditionnée, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, miniers, industrie du tourisme, représentant association locale de protection de l'environnement, des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap...), et enfin **les organisations de la société civile** (ONG, Associations, Syndicats, leaders religieux,...).

Tout le long de ce processus, le Gret a cherché à impulser une mobilisation collective et une concertation qui puisse s'inscrire dans la durée, tout en mettant l'accent sur la compréhension partagée du concept de GIRE. Début 2024, les trois premières OLGE sont été créée officiellement. Leur structuration est en cours et de nouveaux questionnements voient le jour : quelle la garantie d'un engagement durable de tous les acteurs ? Faut-il formaliser les OLGE ? Comment pérenniser et financer leur fonctionnement et leur animation ? Les OLGE pourront-elles assurer une préservation et un partage « en commun » durable et fonctionnel de l'eau à l'échelle du bassin versant ?